



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

---

## Environnement et politique forestière : quelques aspects

N. Decourt

### Résumé

La forêt est considérée principalement comme une source de bois pour l'industrie. Cette priorité mérite réflexion. Le matériau bois lui-même a des propriétés intéressantes pour l'environnement, mais sa production intensive modifie profondément la forêt. Par ailleurs, on constate une certaine redistribution spatiale des surfaces boisées : régression autour des villes et des zones industrielles, extension importante dans les zones en crise agricole. Ces deux phénomènes modifient profondément les paysages et les cadres de vie.

### Abstract

Some aspects of environment and woodland policy - The forest is considered mainly as a source of wood for industry. This priority deserves thought. Wood as a material has properties that are of interest for the environment but its intensive production profoundly modifies forest-land. Moreover there is a certain spatial redistribution of wood-land ; there is less around towns and industrial zones and a considerable increase in areas of agricultural crisis. These two phenomena profoundly modify the landscape and living conditions.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Decourt N. Environnement et politique forestière : quelques aspects. In: Économie rurale. N°127, 1978. Ecologie et société - Deuxième partie. pp. 50-53;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1978.2593>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1978\\_num\\_127\\_1\\_2593](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1978_num_127_1_2593)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# Environnement et politique forestière

## Quelques aspects

N. DECOURT

INRA Orléans (1)

La forêt est considérée principalement comme une source de bois pour l'industrie. Cette priorité mérite réflexion. Le matériau bois lui-même a des propriétés intéressantes pour l'environnement, mais sa production intensive modifie profondément la forêt. Par ailleurs, on constate une certaine redistribution spatiale des surfaces boisées : régression autour des villes et des zones industrielles, extension importante dans les zones en crise agricole. Ces deux phénomènes modifient profondément les paysages et les cadres de vie.

### SOME ASPECTS OF ENVIRONMENT AND WOODLAND POLICY

*The forest is considered mainly as a source of wood for industry. This priority deserves thought. Wood as a material has properties that are of interest for the environment but its intensive production profoundly modifies forest-land. Moreover there is a certain spatial redistribution of wood-land ; there is less around towns and industrial zones and a considerable increase in areas of agricultural crisis. These two phenomena profoundly modify the landscape and living conditions.*

Débattre objectivement des incidences sur l'environnement de la politique forestière suivie dans notre pays n'est pas facile. Les documents disponibles sur ce sujet vont du pamphlet souvent simpliste (2) des protecteurs de la nature tous azimuts, aux documents apologétiques des fonctionnaires chargés de mettre en œuvre différents aspects partiels de cette politique.

### QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ?

Il y a problème d'environnement lorsque le fonctionnement du système économique d'une société ne tient pas compte suffisamment des relations de cette société avec le milieu dont elle vit et que cela entraîne en retour des conséquences plus ou moins importantes sur le système en cause. En général, le système économique essaie de tenir compte de ces relations milieu-société pour assurer sa reproduction. L'insuffisance provient, semble-t-il, d'une prise en compte partielle ou à trop court terme.

Plus précisément, le milieu peut être affecté en tant que source de matériau et d'énergie, en tant qu'espace disponible pour diverses activités compatibles entre elles ou non, en tant que cadre de vie, de travail, d'habitat. L'épuisement des ressources, la destruction des sols, la

pollution, la conservation des espèces, la dégradation des paysages, l'encombrement et autres thèmes évoqués par le mot environnement, relèvent bien de cette dialectique entre le milieu et la société.

Une politique de l'environnement consiste à prendre explicitement en compte les relations entre la société et le milieu. Elle peut même tendre à harmoniser les objectifs socio-économiques du développement et la conservation, voire l'amélioration du milieu, sous les différents aspects énoncés ci-dessus. Ce concept est l'**écodéveloppement**, mis en avant récemment par certains chercheurs (3).

La politique forestière est bien entendu impliquée dans une politique de l'environnement. Elle l'est des trois façons évoquées plus haut : la forêt est un milieu source de matière première et d'énergie ; elle est une forme relativement exclusive d'occupation des sols ; elle intervient comme cadre de vie, de travail, d'habitat.

### LA FORET, SOURCE DE BOIS

En France, le problème global de la conservation des surfaces forestières est à peu près réglé (nous y reviendrons). La forêt est essentiellement considérée comme devant produire du bois. Ce but est au centre de la politique forestière. La nature et la mission de tous les organismes créés depuis la guerre pour mettre en œuvre la politique forestière le démontrent clairement. Le Fond Forestier National (FFN 1946) a explicitement pour but de créer une forêt destinée à satisfaire l'indus-

1. Directeur de la Station de recherches sur la forêt et l'environnement, Centre de recherches forestières d'Orléans, INRA.

2. Un bon exemple est donné par l'ouvrage récent publié chez Stock : *France, ta forêt fout le camp !*

3. I. SACHS, P. GRISON par exemple.

trie ; l'ONF (1964) est un office à caractère industriel et commercial, alimentant son fonctionnement par les ventes de bois ; l'Inventaire Forestier National (IFN 1960) est chargé de l'inventaire des ressources en bois, volumes sur pied et accroissement ; les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF 1963) ont pour mission de promouvoir et d'orienter la production de bois des forêts privées.

Au contraire, les actions visant à une amélioration de l'environnement relèvent du budget de l'Etat, par l'intermédiaire du service forestier dont les moyens sont notoirement insuffisants. Ce souci central s'explique par le déficit important du commerce extérieur en bois et produits dérivés : 5,8 milliards de Francs en 1974, de l'ordre de 8 milliards en 1976, sans doute 15 à 20 en 1980 ; le second poste de nos importations après les produits pétroliers.

L'essentiel de ce déficit concerne l'importation de bois résineux, sous forme de sciage ou de rondins destinés à la pâte mécanique (800 000 stères par an) ; les pâtes, carton, papier représentant eux-mêmes les trois quarts des produits importés dérivés du bois.

Ces matériaux concernent pour l'essentiel une industrie très concentrée et dont les grandes unités de production se situent près des ports : Basse-Seine, Pas-de-Calais.

En fonction de ce problème, la forêt existante (70 % de feuillus en 1946) est en voie de transformation. Le reboisement en résineux colonise d'importantes surfaces ; l'effort porte exclusivement sur les zones jugées les plus productives, au détriment des autres (4).

Laissons pour l'instant le problème des surfaces nouvelles. Les questions fondamentales posées par cette politique du point de vue de l'environnement sont celles de la conservation du milieu producteur et celles du choix productiviste lui-même.

#### La conservation du milieu producteur

La forêt relevant d'une gestion à très long terme, il est intéressant de faire une incursion dans les options de gestion passées, qui ont façonné la forêt actuelle.

— La gestion passée est de caractère **extrêmement artificiel**. En 1946, on trouve sur 11 400 000 hectares de forêt, 57 % de taillis et taillis sous futaie, traitements très brutaux, dangereux même, car épuisants en cas de rotation trop rapide des coupes, legs des époques où la forêt était chez nous, comme actuellement dans le reste du monde, essentiellement source de combustible. Donc pas une forêt naturelle, mais une forêt façonnée par les besoins de la société. En remontant plus loin dans le temps, l'importance du chêne dans nos forêts est due à sa qualité d'arbre fruitier nourrisseur de porcs, introduit artificiellement en bien des endroits.

— Au cours de cette gestion passée, ont pris naissance

en France et dans les pays voisins, la sylviculture, l'aménagement forestier, l'idée de rendement soutenu et de régénération du capital producteur. En matière de gestion du milieu naturel les forestiers mettent en pratique, depuis bientôt deux siècles, des méthodes d'aménagement harmonisant les besoins économiques et la conservation à long terme du milieu naturel qui leur est confié. De l'écodéveloppement avant la lettre !

Que dire alors de l'importante transformation actuelle qui, quoiqu'on dise, conduit à une extension sans précédent de la forêt résineuse artificielle, monospécifique, avec introduction très large d'espèces exotiques ?

Il s'agit d'une forêt relativement fragile, plus sensible aux maladies, aux insectes ravageurs, à l'incendie, aux chablis. Elle constitue un milieu vivant très appauvri du point de vue de la flore et de la faune. Mais à long terme la question des sols est fondamentale.

Si on appelle dégradation une reprise de l'évolution du sol à partir d'un état d'équilibre antérieur, ce phénomène est probable dans la plupart des enrésinements. Cette façon de poser le problème est cependant très dangereuse, car elle aboutit à proscrire toute transformation de la nature. Il s'agit en fait de conserver aux sols leurs capacités productives à long terme. Sur certains types de sol et avec certaines espèces comme l'épicéa ou le pin sylvestre, des dangers réels existent (5). Sur ces sols mais aussi plus généralement, les moyens d'éviter ces dangers existent. Ils relèvent de la sylviculture :

— choix des espèces résineuses les moins dangereuses, au moins sur les sols les plus fragiles (sapins, douglas, mélèzes),

— mélange d'essences feuillues améliorantes, dans des proportions plus ou moins importantes pouvant atteindre 50 %,

— pratique d'éclaircies fortes laissant le rayonnement atteindre le sol,

— éventuellement, travail du sol et fertilisation ou amendement adéquates.

Toutes ces pratiques ont de plus l'avantage de remédier également à l'uniformité et à la fragilité des peuplements en cause. Cependant elles entraînent une augmentation des frais de culture et une diminution de la production recherchée, celle du bois résineux.

Actuellement ces pratiques préventives coûteuses et non « rentables » sont loin d'être généralisées. La monoculture du résineux relève encore d'une conception insouciante et à court terme de la politique forestière, qui n'est pas dans la tradition sylvicole française. Notons cependant un effort récent dans ce domaine, lié sans doute à l'impact de plus en plus grand sur l'opinion publique des critiques des écologues.

4. Forêt méditerranéenne, forêt de haute montagne.

5. M. BONNEAU, RFF XXV, 4, 1973, pp. 259-266.

## La priorité au bois

Demander à la forêt, en priorité, de produire du bois incite également à une courte réflexion sur cette orientation elle-même, du point de vue de l'environnement.

Le bois est un matériau renouvelable et biodégradable, qui nécessite (à poids égal) pour sa mise en œuvre 25 fois moins d'énergie que l'acier et 100 fois moins que l'aluminium, tout en n'entraînant que des pollutions négligeables.

Sa fabrication est sans doute la manière la plus efficace de fabriquer de l'énergie avec de l'énergie. On évalue le rendement de l'agriculture moderne à un maximum de 5 unités d'énergie obtenues par unité introduite dans le système. Même en sylviculture intensive, avec préparation mécanique du sol et fertilisation, ce rendement atteint 150 unités pour une (6).

En sylviculture traditionnelle, les postes les plus coûteux (fertilisation et préparation mécanique) disparaissant, 1 unité permet sans doute d'en obtenir plusieurs centaines. La quasi-totalité de l'énergie introduite l'est au moment de la régénération du peuplement. Une mesure d'économie très simple consiste à prolonger la révolution au delà du point de culmination du rendement financier, ou même du rendement en bois. La baisse de ces rendements serait minime, l'économie d'énergie pourrait être sensible.

Quant à l'option « enrésinement », d'une façon générale et indépendamment de l'utilisation du produit, les résineux permettent seuls d'accroître sensiblement la production de bois. La recherche de feuillus à croissance rapide, la diversification des résineux utilisés, l'adaptation des espèces et des pratiques culturales devraient permettre de concilier la conservation du milieu et de sa diversité et la production accrue d'un matériau intéressant du point de vue de l'environnement.

## LA FORÊT, L'ESPACE ET LE CADRE DE VIE

On se félicite souvent d'une augmentation globale des surfaces boisées (7), sans voir qu'elle s'accompagne souvent d'une redistribution spatiale et d'une modification de la forêt elle-même, dont les conséquences sont importantes pour l'environnement.

### La forêt recule autour des villes et des zones industrielles

Ainsi, en forêt de Saint-Avold, dans le Nord-Est, les déboisements et les cessions imposés par l'industrialisation du bassin houiller et par l'habituel cortège des voies de communication et des lignes de transport d'énergie, ont réduit entre 1928 et 1973 la surface de cette forêt domaniale — donc en principe mieux protégée —

de 35 % (8). S'y ajoutent la mortalité dans les zones de lisières ainsi créées et la dégradation de centaines d'hectares, du fait de la pollution atmosphérique.

La Basse-Seine, la Maurienne constituent d'autres zones connues où la forêt est directement détruite par l'industrie.

Dans le département des Yvelines (9), de 1961 à 1971, 1.507 hectares de forêts ont disparu, de l'ordre de 2,5 % de la surface forestière. Ce chiffre semble faible, mais les évaluations faites dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne estiment à 15.000 hectares la superficie forestière détruite depuis 100 ans, soit 1.500 hectares tous les dix ans en moyenne sur l'ensemble de la région. L'évaluation pour les seules Yvelines révélerait donc plutôt une accélération du processus de destruction.

Puisqu'il s'agit de politique forestière, il n'est pas inutile de souligner que ces destructions se répartissent ainsi : 87 ha pour 20.851 ha de forêts domaniales (0,4 %), 1.420 ha pour les 43.014 ha privés (3,3 %).

Simultanément, 84 % des forêts privées de ce département, soit 55 % de la superficie forestière, ont été rendus inaccessibles au public.

D'une façon générale et pour différentes raisons, la forêt recule dans les zones urbaines et industrielles où son rôle social et environnemental est pourtant considéré comme primordial. Il faut reconnaître que le service forestier n'a pas encore les moyens d'une politique de sauvegarde et d'ouverture au public de ces espaces forestiers. Malgré quelques acquisitions nouvelles (celle du massif des Trois-Pignons près de Fontainebleau par exemple), malgré une législation récente (1974) permettant le classement, la protection, l'extension et la création d'espaces boisés dans les plans d'occupation des sols (POS), cette politique de la forêt périurbaine apparaît encore comme une parente pauvre de la politique de la forêt productive.

### L'extension de la forêt dans les zones en crise agricole

Elle constitue souvent une modification considérable du paysage rural, certaines communes ayant vu en quelques décennies leur taux de boisement passer de moins de 5 % à 40, 50 % ou plus.

Il semble que si jusqu'aux environs de 1950 ces reboisements s'intégraient aux activités agricoles, permettant la constitution d'une sorte de caisse d'épargne paysanne fondée sur l'investissement travail, l'évolution plus récente conduit souvent à une dissociation entre l'économie forestière et l'économie agricole.

Les nouvelles surfaces appartiennent de moins en

6. D. M. SMITH, J. of Forestry, avril 1977, pp. 208-210.

7. 8.000.000 hectares en 1800, 14.000.000 hectares aujourd'hui.

8. Rapport de M. BALLU, 30 novembre 1975.

9. D. POUPARDIN, Revue Forestière Française, XXVIII, 2, 1976.

moins à des paysans. En Corrèze par exemple (10), cadres industriels et membres des professions libérales possèdent 12,1 % des plantations effectuées de 1950 à 1955 ; puis ce pourcentage passe à 22,5 % de 1955 à 1960 ; 35,5 % de 1960 à 1964 ; 42 % de 1965 à 1969. Le phénomène se retrouve dans bien d'autres régions (Cévennes, Margeride...). Le revenu de ces reboisements échappe à la région. G. Larrère (10) estime que sur le plateau de Millevaches, jusqu'à 1950, l'essentiel des terres abandonnées est récupéré par les exploitations restantes, alors qu'aujourd'hui un tiers seulement de la SAU libérée revient à l'agriculture et deux tiers lui échappent, sans rapport réel avec leurs potentialités productives. Elles passent entre les mains de marchands de biens ou d'héritiers citadins et sont en général reboisées avec l'aide du FFN.

Cette spéculation sur les terres abandonnées est un des éléments de la crise agricole. Ce problème a bien sûr à voir avec l'environnement. 50 à 55 % du territoire communal échappent souvent au contrôle des paysans qui y résident.

La nouvelle forêt résineuse est du reste étrangère au monde rural, installée mécaniquement et par une main-d'œuvre souvent étrangère ; ses produits sont généralement récoltés mécaniquement et servent de matière première à des industries extra-régionales aux unités de production concentrées et lointaines.

Les revenus exportés, la production brute également, les retombées locales sont faibles. Cette forêt apparaît donc comme une emprise de la ville, extérieure à l'économie locale. Sa rationalité se situe ailleurs : équilibrer la balance commerciale, fournir du bois à l'industrie.

Elle constitue de plus une uniformisation du milieu ne permettant plus certains usages annexes tels que le pâturage temporaire, la chasse, le ramassage de produits divers... Modification importante du cadre de vie, elle est aussi une modification du milieu dont les conséquences sur les eaux, la flore, la faune, sont encore mal connues.

Un certain nombre de mesures législatives ou réglementaires sont récemment intervenues, essentiellement pour mettre de l'ordre dans ces reboisements. Aux incon-

---

10. G. LARRERE, Enquête de la DDA de Corrèze, 1969, in BI du Département de Sociologie, d'Economie Rurale, INRA, n° 2, avril 1976.

venients précédemment cités, s'ajoutait souvent l'anarchie des reboisements, s'intallant n'importe où et perturbant le système agraire. Les mesures récentes (création des PAF) sont centrées sur la notion de zonage, certaines zones étant provisoirement (4 ans) interdites au reboisement et ce dernier s'accompagnant d'une mise en valeur fourragère d'une partie des biens communaux.

Mais le problème foncier en est absent (pas de remembrement, ni de facilité pour des échanges par exemple). L'usage multiple des terrains forestiers n'est pas retenu, mais au contraire la création de reboisements « industriels ». Rien n'est prévu pour réconcilier la forêt avec l'économie locale (transformation du bois, mise en valeur plus rationnelle des forêts paysannes existantes), insuffisante pour remédier aux impacts socio-économiques négatifs sur le plan local de la politique de reboisement.

En somme, les objectifs « nationaux » de l'afforestation peuvent être en conflit avec la volonté affirmée de maintenir une économie agricole locale.

## CONCLUSION

La forêt est l'objet de deux séries de conflits : conflits entre elle et d'autres modes d'utilisation du sol, conflits entre les différents rôles qu'elle doit jouer : production du bois, conservation du milieu, cadre de travail et de loisir de la population. Ces rôles ne sont pas dissociables, une même surface forestière les remplit simultanément. De même, on ne peut traiter de la place de la forêt dans l'environnement urbain ou rural sans tenir compte des autres utilisations du sol.

Pourtant on a multiplié les organismes responsables.

Les options politiques ont une rationalité à caractère national plus que régional, à caractère économique plus qu'écologique, à caractère partiel le plus souvent, puisqu'en dernier ressort, personne n'est réellement responsable de l'ensemble de la politique forestière. Aucun texte important, du style par exemple du « *National Forest Management Act* » américain (1976), ne décrit les grandes options de la politique forestière, les harmonisations à faire entre les aspects nécessairement conflictuels de cette gestion.

Ne serait-il pas temps, alors que la forêt et l'environnement sont à l'ordre du jour, de remédier à cette double insuffisance ?